

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Février 2022

Délibération n°20220224_07

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Pouvoirs : 8

Suppléants : 5

= **VOTANTS : 59**

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CULTURE/PATRIMOINE/TOURISME : renouvellement de la convention de partenariat
2022-2024 « espace d'architecture romane de Saint-Amant-de-Boixe**

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – PAPIILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella — SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc – suppléant

MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

CAILLAUD Nadia pouvoir à BONNET Franck

DUGOIS Dominique pouvoir à COYAUD Pierrick

THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

CLAVAUD Gérard pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : GUYON Jean-Guy

Absents non excusés : COMBAUD Alain – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - LAMAZIERE Véronique –

HENTRY Jimmy - TEILLET Anne - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE/PATRIMOINE/TOURISME : renouvellement de la convention de partenariat 2022-2024 « espace d'architecture romane de Saint-Amant-de-Boixe

*Vu la convention triennale relative au partenariat portant sur l'espace d'architecture romane » entre la communauté de communes et la commune de Saint-Amant-de-Boixe signée le 07 juillet 2016,
Vu l'avenant n°1 en date du 05 décembre 2017,
Vu l'avenant n°2 en date du 28 février 2019,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture et du patrimoine rappelle le partenariat entre la communauté de communes et la commune de Saint-Amant-de-Boixe portant sur les actions mises en œuvre par l'espace d'architecture romane et ayant un rayonnement communautaire et au-delà.

Il rappelle que la convention de partenariat triennale entre la communauté de communes et la commune de Saint-Amant-de-Boixe va arriver à son terme le 15/03/2022.

Un travail de concertation a été engagé entre les partenaires afin de redéfinir les actions, objets de ce partenariat, pour la période 2022-2024.

Cette convention d'objectifs s'articule autour de 6 actions principales, à savoir :

- ✓ Action 1 : Développer des actions pour l'enfance et la jeunesse de Cœur de Charente,
- ✓ Action 2 : Soutenir la CdC dans le développement d'actions patrimoniales
- ✓ Action 3 : Favoriser la fréquentation du public du territoire de Cœur de Charente,
- ✓ Action 4 : Valoriser l'EAR : spectacles, expositions, visites guidées,
- ✓ Action 5 : Conforter l'EAR dans son rôle d'acteur scientifique,
- ✓ Action 6 : Favoriser la mise en œuvre d'actions thématiques partenariales.

En contrepartie de la mise en œuvre des actions précitées par l'espace d'architecture romane « EAR », la CC Cœur de Charente octroie un financement annuel de 50 000 € à la commune de Saint-Amant-de-Boixe qui gère en régie l' « EAR ».

L'EAR s'engage par ailleurs à assurer la billetterie pour le compte de la CdC à chaque visite programmée et dont la recette sera encaissée par la CdC. Tarif des visites : 2€/personne.

Dans le cadre des débats de la commission culture, il a été proposé de poursuivre l'engagement financier de la CdC tel que précité.

La commune propose de modifier les termes de l'action 2 « Soutenir la CdC dans le développement d'actions patrimoniales », qui engage le médiateur du patrimoine de l'EAR à réaliser en période estivale des visites guidées du patrimoine roman et à participer à l'élaboration de la programmation ainsi que la réalisation de supports ; cela en lien avec les médiateurs du patrimoine des communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les termes de la convention précitée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant.**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre des exercices comptables concernés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

